

Commune de Val-de-Travers
Conseil général du 2 mars 2015

Boveresse – Salle de gymnastique – 20h00

Postulat

« Situation des infrastructures sportives et de loisirs sur le territoire communal »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le projet de la vente de la patinoire de Fleurier à des acteurs privés suscite au sein des autorités ainsi que de la population un débat nourri et passionné. L'inquiétude des concitoyens est encore alimentée par les incertitudes liées au site de la Robella ainsi que de celui de la piscine des Combes.

En outre, les sociétés locales et associations s'interrogent sur les critères ayants servis à déterminer le montant des subventions communales. En l'occurrence, pour CPF SA, l'aide communale sera de 300'000.-. Quant est-il des autres sociétés demandant un soutien de la commune ?

Le groupe PLR demande, par le dépôt de ce postulat, un état des lieux complet et exhaustif des infrastructures sportives, culturels et de loisirs situées sur le territoire communal. L'inventaire doit être traité non-seulement pour les objets propriété de la commune mais également pour les infrastructures en mains privées ou associatives qui sont soutenues matériellement et/ou financièrement par la commune.

Pour chaque site ou biens, l'inventaire mentionne :

- l'activité proposée et sa localisation géographique
- la gouvernance (privée, publique, associative, coopérative,...)
- l'état des infrastructures
- les rénovations, transformations ou remises à niveau prévues et dans quel délai.
- les perspectives d'avenir et de développement.

Le groupe PLR demande également quelle est la politique du conseil communal en matière de subventionnement, ceci par souci de clarté et d'équité. Quelle sont les critères permettant de quantifier le montant des aides aux sociétés locales et aux associations ?

Nous remercions les Conseillers généraux d'accueillir ce postulat avec bienveillance car son seul but est de clarifier une situation plutôt confuse en matière de subventionnement ainsi que d'avoir une vision globale de l'offre sportive, culturel et de loisirs à Val-de-Travers. Il permettra également d'anticiper les investissements futurs à consentir. Il en va de l'attractivité de la commune et donc de sa croissance démographique.

Merci pour votre attention.

Pour le groupe PLR



Le chef de groupe : Fredy Bigler